

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015 A 20 H

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02 décembre 2015 ⋈⋈⋈⋈
Nombre de conseillers en exercice : 19 présents ou représentés : 19 ⋈⋈⋈⋈

Présents : Joseph ARTUR, Maire - Fabrice LE HEGARAT, Marie-Françoise LAIGLE, Michel LE COQ, Chantal BOUHIER, Philippe WESOL, Adjointes - Daniel DEMOY, Marie-Claude MORVAN, Claudine JOUNO, Philippe THOMAS, Christophe AUBRY, Patrick JAGOREL, Marie-José BRE, Claire SERRE, Cindy OGER, Jérôme GABILLARD, Yves LE GUEN, Christian JOLLY, Valérie BERTHIER-LEVIF.

Secrétaire de séance : Daniel DEMOY

APPROBATION DU PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU 14 OCTOBRE 2015 CONCERNANT LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE TERRITOIRES COMPOSEE DE CENTRE ARMOR PUISSANCE QUATRE, QUINTIN COMMUNAUTE, SUD-GOËLO ET ST-BRIEUC AGGLOMERATION

Quintin Communauté a été créée le 24 décembre 1992. En 23 ans d'existence, elle n'a cessé de développer des services à la population : animation économique et touristique, sentiers de randonnée, collecte des déchets ménagers, assainissement non collectif, opérations de reconquête de la qualité de l'eau, lutte contre les nuisibles, halte-garderie, relais parents assistantes maternelles, ALSH, interventions musicales en milieu scolaire, repas à domicile, espace aquatique, Handi'chiens...

Son territoire étant parfois trop étroit, elle s'est associée à d'autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour porter certains projets ou services :

- Avec Centre Armor Puissance 4 et la Communauté de communes du Pays de Moncontour : transport à la demande, programme d'aide à la réhabilitation de logement, école de musique.
- Pays de Saint Brieuc (7 EPCI) : Schéma de Cohérence territoriale, schéma de développement éolien, Schéma d'aménagement des eaux, système d'information géographique, destination touristique Saint Brieuc Paimpol les Caps

Une nécessité de renforcer les intercommunalités

Considérant que l'intercommunalité devait se renforcer pour relever les défis de demain notamment les transferts obligatoires de nouvelles compétences et tenir une place dans les décisions à l'échelle du Pays de Saint Brieuc, du Département et de la Région, Quintin Communauté avait engagé une réflexion de fusion avec Centre Armor Puissance 4 depuis 2012. Il s'agissait d'une première étape de regroupement avant un rapprochement avec Saint Brieuc Agglomération.

.../...

Début octobre, Monsieur le Préfet a invité Quintin Communauté et Centre Armor Puissance 4 à réfléchir sur l'opportunité de fusionner dès le 1^{er} janvier 2017, avec Saint-Brieuc Agglomération et Sud Goëlo Communauté. La commune de Saint-Carreuc s'est montrée intéressée par cette nouvelle intercommunalité composée de près de 150 000 habitants.

Une intercommunalité à l'échelle du bassin de vie

Cette nouvelle intercommunalité constituerait un territoire équilibré dans une continuité urbaine, rurale et littorale qui correspond à la réalité de la vie quotidienne de ses habitants : lieux de vie, de travail, de consommation, de détente. Il est important que l'action publique réponde aux attentes des habitants avec pour ligne de conduite : la proximité, réactivité, lisibilité, adaptabilité aux évolutions. Cette échelle permet d'appréhender les enjeux dans leur globalité et de mener des politiques plus cohérentes et efficaces

Cette intercommunalité serait d'une dimension suffisante afin assurer les nouvelles compétences imposées par la loi NOTRE : eau, assainissement collectif, Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), plan local d'urbanisme intercommunal.

Une intercommunalité forte à l'échelle du Département et de la Région.

Le Pays de Saint Brieuc avait montré la nécessité de renforcer le pôle briochin afin qu'il s'inscrive dans le développement démographique et économique de la Bretagne. Cette nouvelle agglomération deviendrait la 1^{ère} du département et la 4^{ème} de Bretagne.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale s'organise autour de 9 grands EPCI qui devront penser à leurs complémentarités à l'échelle de la Bretagne-Nord et Centre afin de permettre à l'ensemble des Costarmoriciens de profiter de la richesse créée par les uns et par les autres.

Cette nouvelle agglomération travaillera étroitement avec le nouvel EPCI Lamballe / Penthièvre dans la continuité des habitudes créées au sein du Pays de Saint-Brieuc.

Avant d'inviter les élus à délibérer, M. le Maire s'adresse à l'assemblée : Saint-Brieuc, c'est notre bassin de vie, un territoire qui doit prospérer au Nord de la Bretagne entre les bassins de Rennes et de Brest.

Ce nouveau territoire de St-Brieuc Agglo, nous devons y adhérer sans complexe d'infériorité, ses atouts doivent nous projeter vers un avenir prometteur.

Trois atouts majeurs :

- La mer et ses richesses à valoriser,
- La terre et le savoir-faire de son agriculture tant en amont qu'en aval,
- Les hommes, qui par une attitude constructive et solidaire peuvent créer une dynamique sur notre territoire.

Le Président de St-Brieuc Agglo a évoqué à PLAINTEL, un PACTE DE CONFIANCE, avec un tel engagement de chacun nous devons obtenir des résultats ».

.../...

Puis M. le Maire propose à l'assemblée, d'adopter la délibération suivante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi RCT du 16 décembre 2010 ;

VU la loi MAPTAM du 16 janvier 2015 ;

VU la loi NOTRE du 7 août 2015 ;

VU le Pacte d'Avenir pour la Bretagne de décembre 2013 ;

VU le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté le 29 décembre 2011 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié le 14 octobre 2015 ;

VU les scénarii élaborés par le Pays de Saint-Brieuc ;

VU la contribution du Conseil de Développement reçue le 30 septembre 2015 ;

CONSIDERANT que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor et notifié le 14 octobre 2015 (SDCI) valide la cohérence d'une Communauté de Territoires à l'échelle « de l'ensemble de l'Aire Urbaine » ;

CONSIDERANT que la proposition formulée de constituer une nouvelle Communauté de Territoires avec Saint-Brieuc Agglomération, Sud-Goëlo, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre va dans la bonne direction ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE ST-BRANDAN, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du 14 octobre 2015 concernant la nouvelle Communauté de Territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération ;

EMET LE VCEU que la poursuite des discussions intervienne entre territoires, incluant la Commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait ;
.../...

SOUHAITE que les services de la nouvelle intercommunalité soient présents en milieu rural par le biais d'antennes délocalisées.

SOUHAITE que les services communautaires qui ne seront pas repris par la nouvelle intercommunalité soient pérennisés ; ce qui nécessitera de créer des partenariats entre communes et / ou de créer une nouvelle structure locale pour en assurer la gestion.

EMET LE VŒU que les incidences de la nouvelle pression fiscale concernant les entreprises de notre territoire ne viennent pas impacter leur bonne marche, certaines d'entre elles étant déjà fragilisées. Toutes les éventualités devront être étudiées à cette fin et en particulier les délais d'harmonisation des taux. Les taux d'imposition des ménages seront également à maîtriser.

EMET LE VŒU que Le fonctionnement et le financement du futur syndicat nous interrogent, des solutions équitables doivent être trouvées pour maintenir ces services.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Joseph ARTUR

